Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 059-215900283-20260909-DD_2026_113-CC

Mairie d'AUBY

Attribution Mise à disposition d'un progi
de gestion des achats et des contrats
de la commande publique, maintenance,
assistance et prestations associées.
Décision n° 2026/113/MP

Publié le 30 octobre 2026

Vu le Code de la commande publique ;

Vu l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°12 du Conseil Municipal en date du 14 avril 2026, autorisant le Maire à exercer les compétences énumérées dans le cadre de l'article précité;

Vu la décision de l'administration en date du 25 juin 2026 approuvant les conditions, le montant estimé et autorisant la passation du marché selon une procédure adaptée ;

Vu la consultation engagée en vue de la conclusion d'un marché ayant pour objet « Mise à disposition d'un progiciel de gestion des achats et des contrats de la commande publique, maintenance, assistance et prestations associées» ;

Considérant qu'à la date limite de remise des plis, trois (3) offres ont été remises ;

Vu le rapport d'analyse des offres reçues ;

Considérant qu'il ressort de cette analyse que l'offre présentée par la société 3P est économiquement la plus avantageuse au regard de l'ensemble des critères de sélection des offres ;

Le Maire,

Décide,

Article 1er : Attribution et conditions financières

D'attribuer le marché public ayant pour objet " Mise à disposition d'un progiciel de gestion des achats et des contrats de la commande publique, maintenance, assistance et prestations associées." A la société 3P - 130 Boulevard de la Liberté, 59 000 LILLE pour un montant de :

Partie forfaitaire

Nature des prestations forfaitaires	Montant HT
ANNÉE 1 : Initialisation, paramétrage, déploiement, formation initiale à distance + Redevance SaaS/Maintenance Année 1 pour 1 utilisateur.	3 672,00 €
ANNÉE 2 : Redevance annuelle SaaS, hébergement et maintenance pour 1 utilisateur.	3 672,00 €

Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 059-215900283-20260909-DD_2026_113-CC

ANNÉE 3 : Redevance annuelle SaaS, hébergement et maintenance pour 1 utilisateur.	3 672,00 €
ANNÉE 4 : Redevance annuelle SaaS, hébergement et maintenance pour 1 utilisateur.	3 672,00 €
MONTANT TOTAL HT FORFAITAIRE SUR 4 ANS	**14 688,00 €**
TVA 20%	**2 937,60 €**
MONTANT TOTAL TTC FORFAITAIRE SUR 4 ANS	**17 625,60 €**

Partie à bons de commande
Seuil maximum sur la durée totale de l'accord-cadre (périodes de reconduction comprises) : 15 000,00 € HT (soit 18 000,00 € TTC).

Article 2 : Publicité et caractère exécutoire

La présente décision sera :

- Publiée sur le site internet de la Ville,
- Inscrite au registre des décisions du Maire,
- Transmise au représentant de l'État dans le département au titre du contrôle de légalité.

Elle deviendra exécutoire à compter de l'accomplissement des mesures de publicité et de sa transmission en préfecture.

AUBY, 09/09/2026

Bernard CZECH

Maire